



UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

SERVICE CHARGE DE LA COORDINATION DE LA MUTUELLE DE SANTE



N° 20-012/MFBSB/DGD/MS

NOTE A L'ATTENTION DE TOUT LE PERSONNEL

Il est porté à la connaissance des membres de la mutuelle de santé des Douanes comorienne que la convention de partenariat entre l'Administration des Douanes et la société ALAMANA Assurance arrive à son terme le 04 Avril 2020.

En conséquence, les contributions personnelles des souscripteurs sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

La Direction a pris toutes les dispositions nécessaires à l'arrêt des prélèvements automatiques.

Cependant, j'exhorte tout souscripteur qui n'a pas honoré ses engagements dans leurs plénitudes de payer ses obligations dans le meilleur délai.

Enfin, tout agent désirant s'intégrer dans la prochaine convention doit se manifester auprès du service chargé de la coordination de la mutuelle pour remplir sa fiche d'adhésion.

Fait à Moroni, le 03 avril 2020

YOUSOUFA AHAMADA

COORDINATEUR DE LA MUTUELLE DE SANTE

